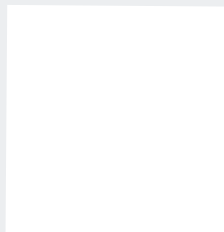
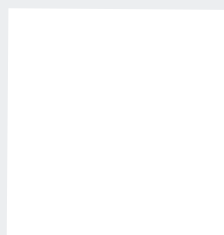


Bulletin d'informations du groupe Vivre à Ventabren

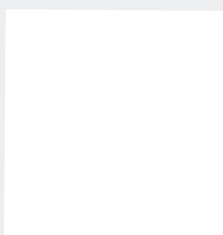
NOS ÉLUS



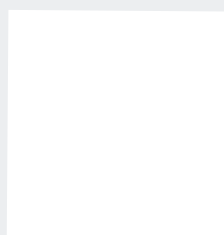
Brigitte HERUBEL



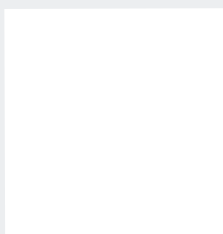
Bruno BRIGNONE



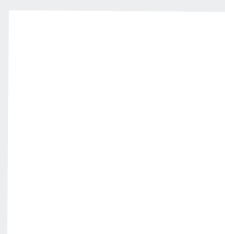
Diane-Isabelle PHILIPPE



Franck NICOLAS



Véronique ESTERNI



Guy ANTONI

Chères Ventabrennaises, chers Ventabrennais

**LE BULLETIN BLEU D'INFORMATIONS MUNICIPALES EST MORT.
VIVE LE BULLETIN D'INFORMATIONS VAV !**

Jusqu'ici, nous avons communiqué par voie électronique avec un certain nombre d'entre vous, ceux qui nous ont donné leur adresse e-mail.

Ce bulletin écrit nous permet de nous adresser à tous les Ventabrennais, de tous âges et de toutes opinions, et nous le ferons si possible deux fois par an.

Voici 8 mois que nous, les 6 conseillers municipaux du groupe *VIVRE À VENTABREN*, avons été élus par près de 42 % des votants aux municipales alors que le groupe majoritaire qui a obtenu 52 % des voix, compte 21 personnes au conseil (le maire, 8 adjoints et 12 conseillers). Nous sommes donc une petite minorité mais c'est le système électoral français qui le veut et nous ne le contestons pas.

Avec de la volonté et de la ténacité, nous parviendrons à faire un travail positif. Nous cherchons à vous informer honnêtement sur la gestion de notre commune : pointer ce que nous considérons comme de graves dysfonctionnements, mais aussi être une force de proposition et apporter notre compétence et notre connaissance des dossiers.

Mais nous rencontrons de multiples entraves pour obtenir des informations. Il nous faut souvent attendre des semaines pour obtenir communication de documents administratifs, pour lesquels une demande écrite est exigée. La patience nous est nécessaire car ce n'est que par l'accès aux données que nous pouvons forger des contre-propositions et jouer pleinement notre rôle.

Nous regrettons qu'il n'existe officiellement aucune commission de travail à la mairie de Ventabren, bien qu'un chapitre leur soit consacré dans le règlement intérieur du conseil municipal. Pourquoi cette absence ? Sinon pour empêcher la participation de l'opposition dans ces commissions, rendue obligatoire par la loi, ce qui nous permettrait d'être mieux informés et d'être associés aux décisions ?

Nous préparons soigneusement les conseils municipaux mais vous n'avez pas le moindre écho de ce que nous y disons car, dans le compte-rendu publié par la mairie, nous n'existons que par nos votes ! C'est pourquoi nous rédigeons après chaque conseil un compte-rendu complémentaire, que nous nous efforçons de rendre plus intéressant que l'officiel, qui est envoyé par courriel à tous ceux qui le souhaitent...

À notre demande, la liste des "décisions du maire", prises en vertu de la délégation générale de pouvoirs votée en début du mandat par le conseil municipal, est maintenant lue au début de chaque conseil municipal et figure dans le compte-rendu. C'est un progrès : les Ventabrennais peuvent demander des détails par notre intermédiaire. Nous répondons aux questions que vous nous adressez par courriel et sommes prêts à mettre nos compétences à votre service.

En vous remerciant de nous lire malgré les multiples occupations du mois de décembre, nous vous laissons à vos préparatifs de **fêtes**, que **nous vous souhaitons joyeuses et illuminées par la présence de vos familles.**

Très cordialement.

Les 6 élus de la liste *Vivre à Ventabren*

Logements sociaux : en faut-il 513 ou... 53 ?

Réponse à la lettre du maire

Affirmation du maire	Nos réponses
C'est une obligation absurde et inapplicable d'avoir 25 % de logements sociaux (loi SRU et loi Duflot), soit 513 pour Ventabren.	Il s'agit d'objectifs et non d'une exigence immédiate. Ce que le préfet demandait, c'était 53 en 3 ans, ou au moins un effort significatif.
Il faut prendre en compte la singularité des territoires : Versailles n'est pas Montreuil.	Même à Versailles, il y a 16 % de logements sociaux et ils n'ont pas d'amende, eux !
Refus de voir notre environnement se modifier.	Alors, pourquoi l'Héritière avec ses 350 logements ?
De réels efforts en la matière sont faits depuis 2008.	Un seul programme avec logements sociaux (au nombre de 9), le clos St Henri, alors que Coudoux en a 4, pour un total de 60 logements sociaux actuellement. Si l'effort était réel l'Etat ne nous aurait pas sanctionnés.
Les recours abusifs et réitérés de mes opposants nous ont pénalisés.	Peut-on qualifier d'abusif le recours de Ventabren Demain en juin 2012, qui a abouti à l'annulation des PC de la ZAC de l'Héritière ? C'est le maire qui a fait appel au lieu d'accepter le jugement de novembre 2013, bloquant ainsi le développement communal.
Résistances locales martelées par des recours multiples et variés.	Quels recours ? Nous n'avons constaté aucune autre désignation d'avocat par le maire à ce sujet, parmi les "décisions du maire".
Chaque nouveau projet immobilier se voit imposé la création de logements sociaux.	C'est tout nouveau ! Rien de tel avant l'amende de 219 000€ ! Ni au Péchou, ni chemin de la Lecque, ni aux Nouradons...
Bonne foi de la collectivité, réalité de la situation de pénurie.	Alors, pourquoi refuser pour la 3 ^{ème} fois le PC de la 2 ^{ème} tranche du Clos St Henri, qui prévoyait 8 logements sociaux ? Toutes les communes alentour s'y sont mises.
Baisse radicale des dotations de l'Etat.	Qui ignore les contraintes budgétaires publiques depuis la crise de 2008 ? Le budget pour 2014 n'a rien fait pour freiner les dépenses de fonctionnement. Gouverner, c'est prévoir !
En raison de l'amende, le maire doit limiter les dépenses de fonctionnement de la commune.	Parce que jusqu'ici, on ne comptait pas les deniers publics, qui viennent de nos impôts ? Et les indemnités des élus, toujours au maximum autorisé, seront-elles revues à la baisse ?
Volonté indéfectible de servir l'intérêt général.	Vaste débat l'intérêt général, nous suggérons au maire de tenir colloque sur ce thème, car la majorité municipale est responsable de cette carence de logements sociaux et de l'amende de 219 000 € infligée à la commune.

RYTHMES SCOLAIRES : OÙ EN EST-ON ?

Que de cafouillages les familles ont dû affronter lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ! Et pour quels résultats ?

Concrètement sur Ventabren, les élèves ont 3 heures d'école supplémentaires le mercredi matin (comme dans quasi-totalité des communes) et 45 minutes de prise en charge supplémentaire les autres jours – de 15h30 à 16h15 – pour une facture bien alourdie pour les parents qui travaillent, puisqu'elle est passée de 280 € à près de 750 € par an.

Ce projet, pour des motifs purement politiques, a été lancé tardivement puis stoppé par le maire qui dans une décision arbitraire et illégale présentée en conseil municipal, a décidé de s'opposer à la loi en n'appliquant pas la réforme sur sa commune. Rappelé à ses obligations par le Recteur, le maire a dû se soumettre, et dans la précipitation organiser le temps périscolaire. C'est ainsi qu'au cours de l'été les familles ont été contraintes d'inscrire pour l'année entière leurs enfants aux activités périscolaires, sans aucune visibilité sur leur fonctionnement à la rentrée. Ce n'est qu'aux derniers jours d'août que la municipalité leur a communiqué une grille tarifaire exorbitante et une liste famélique d'activités pour les enfants.

Ces propositions inadaptées n'ont pas manqué d'emporter le mécontentement des familles qui ont spontanément lancé une pétition ayant recueilli l'assentiment quasi-unanime des parents... et que le maire a qualifié de fictive en conseil municipal. Quel mépris pour les familles ventabrennaises !

Nous sommes tout de même satisfaits de constater que la municipalité a revu sa copie sur plusieurs points sous la pression des parents et des élus, en cohérence avec les propositions du groupe *Vivre à Ventabren* pendant la campagne (mise en place de la réforme avec concertation, adaptation des tarifs au quotient familial,...). Hélas, **à la différence des communes alentour, le résultat n'est toujours pas à la hauteur** de l'enjeu pour nos enfants.

Les discussions ont repris avec quelques partenaires éducatifs, pour obtenir a minima, une garderie le mercredi midi, une baisse des tarifs et un service de transport permettant aux enfants de pratiquer leurs activités sportives et culturelles sur le plateau. Espérons que pour la rentrée prochaine les associations et les parents (rêvons : ainsi que les élus) soient entendus...

Pour finir, on notera avec satisfaction que les montants fantasques annoncés par le maire sur le coût de la réforme, atteignent aujourd'hui des niveaux plus réalistes ; on attend les chiffres définitifs.

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES PRÉVUS DANS LA ZAC DE L'HÉRITIÈRE

Une enquête publique a eu lieu à Ventabren du 3 septembre au 3 octobre sur ce sujet. Rappelons qu'une enquête publique a pour but d'informer et de recueillir l'avis du public sur tout projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement ou la qualité de vie des riverains. Le sujet de cette enquête était très technique et nous avons déploré **l'absence de visibilité du résumé non-technique** qui doit obligatoirement se trouver dans un dossier d'enquête publique et qui permet au public d'en mesurer rapidement les enjeux. Ce résumé se trouvait relégué au chapitre 7 de l'étude d'impact, au lieu de faire l'objet d'un petit fascicule facilement accessible. Nous en avons fait la remarque par écrit sur le registre d'enquête.

Au-delà de cette remarque de forme, notre groupe a adressé plusieurs observations au commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique. Nous avons en particulier soulevé la question de **l'opportunité d'une telle enquête**, qui a un coût pour la municipalité alors que ce projet est pour le moment arrêté par la décision d'annulation des permis de construire prise par le juge administratif en novembre dernier. Nous avons attiré l'attention du commissaire enquêteur sur **l'exposition de notre village au risque inondation**, car ceux qui étaient là en 1993 ont pu se rendre compte de la réalité de ce risque. Les dispositions prises pour assurer le confort des futurs habitants de cette ZAC semblent oublier ceux qui habitent en aval, qui subiront les conséquences de l'imperméabilisation de près de 6 hectares supplémentaires si le projet voit le jour.

Vous pouvez à présent consulter le rapport d'enquête, avec les observations faites par les Ventabrennais et l'avis du commissaire-enquêteur, au service de l'urbanisme de la mairie. Et pour toute question sur les enquêtes publiques, vous pouvez vous adresser à Brigitte HERUBEL, elle-même commissaire-enquêteur.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA NEWSLETTER DE VIVRE A VENTABREN

(Pour un autre son de cloche...)

Parce qu'avec une seule source d'information municipale, la parole du maire, vous ne savez pas ce qui se passe réellement, Parce qu'on est mieux informé quand on peut lire plusieurs points de vue, communiquez votre courriel à

vivreaventabren.fr

QUIZZ

1/ EN FRANCE, LE MAIRE PEUT-IL S'AFFRANCHIR DU RESPECT DES LOIS ?

A : Oui B : Non C : Ne sais pas...

2/ QUI A DIT EN PARLANT DE JEAN CLAUDE GAUDIN SUR LE PROJET DE MÉTROPOLE : « IL NOUS A TRAHIS EN SOUTENANT UNE LOI SCÉLÉRATE AVEC LE GOUVERNEMENT » ?

A : Maryse Joissains - B : Jean Noël Guérini - C : Claude Filippi - D : Jean Pierre Maggi

3/ SAVEZ-VOUS CE QUI SERA MULTIPLIÉ PAR 5 EN 2015 À VENTABREN ?

A : Le niveau des subventions - B : Les moyens à l'opposition - C : L'amende sur le déficit de logements pour tous

4/ LORS D'UNE CÉRÉMONIE, QUI PEUT PORTER L'ÉCHARPE TRICOLERE ?

A : Le maire - B : Les adjoints - C : Le conseiller général - D : Le préfet - F : Le député

5/ QUELLE EST LA DÉCLARATION PRÉFÉRÉE DU MAIRE EN CONSEIL MUNICIPAL LORSQU'IL EST À COURT D'ARGUMENT ?

A : Nous remettons cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance –

B : Je propose une interruption de séance pour permettre un débat démocratique approfondi –

C : Pourquoi posez-vous cette question mais précisez votre pensée –

D : Je vous rappelle que vous avez perdu les élections et que nous avons la majorité, alors on passe au vote.

6/ QUI A DIT PUBLIQUEMENT LORS DES RÉUNIONS POUR LES SÉNATORIALES : « JE ME CONSIDÈRE COMME UN PETIT GUÉRINI » ?

A : Jean-Claude Gaudin - B : Stéphane Ravier - C : Claude Filippi - D : Jean Noël Guérini - E : Bruno Gilles

7/ SELON VOUS UN ÉLU EST-IL LIBRE DE SON VOTE AU CONSEIL MUNICIPAL ?

A : Oui B : Non C : Ne sais pas...

8/ COMBIEN Y A-T-IL D'HABITANTS À VENTABREN ?

Selon le maire ? - Selon la police ? - Selon les syndicats ? - Selon l'INSEE ?

9/ EST-IL POSSIBLE D'ÊTRE ADJOINT AU MAIRE ET D'ÊTRE L'HOMME INVISIBLE DU CONSEIL MUNICIPAL ?

A : Oui B : Non C : Ne sais pas...

10/ QUI A DIT « JE METTRAI UN TERME AU CLIENTÉLISME ÉLECTORAL, QUI DÉTOURNE LES CITOYENS DE LA POLITIQUE ET FAVORISE UNE ABSTENTION TOUJOURS PLUS GRANDE » ?

A : Jean Pierre Maggi – B : Maryse Joissains - C : Marine Le Pen – D : Claude Filippi

Réponses :

1 - B : non sauf à Ventabren
2 - C : Claude Filippi
3 - C : L'amende (les moyens de l'opposition étant nuls ça ne changerait rien et les subventions vont chuter avec les coupes de dotation du gouvernement aux collectivités)
4 : Les parlementaires, le maire ou un adjoint dans certaines circonstances. Mais à Ventabren il faut savoir que tous les élus de la majorité le font en parfaite illégalité ; Bien sûr pas ceux de l'opposition ;
5 : même si la A lui ressemble, la réponse est la D.
6 - C : Claude Filippi lorsqu'il a reçu le président du Conseil Général Jean Noël Guérini en maire.
7 - A MAIS en France, oui ! mais à Ventabren seuls les élus de l'opposition votent parfois Pour, parfois Contre, ou s'abstiennent, faute d'information suffisante. Les élus de la majorité votent toujours "pour" même si certains avouent en Off ne pas être d'accord avec tout. Ils ne peuvent faire autrement, sous peine d'être virés.
8 - : Entre 5200 et 5300 selon de maire ; 460 ; 40 000 ; 4598 selon l'INSEE « parce qu'ils ont reçu des ordres », selon le maire.
9 - A : oui, comme l'a été pendant 1 an le 8^{me} adjoint de M.Filippi dans la mandature 2008-2014
10 - D : Claude Filippi, dans sa profession de foi pour les élections cantonales de mars 2011. On ne l'a pas cru puisqu'il a été éliminé au premier tour !